

No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 17 décembre 2020, à 19 h  
30.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance  
extraordinaire ce 17 décembre 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Monsieur Stéphane Breault, district 2  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5

Monsieur Joël Ricard, district 6 est absent.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre  
Charron, maire, présent au lieu ordinaire des séances, 2450 rue  
Victoria, Sainte-Julienne.

Est également présente, madame France Landry, directrice  
générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel  
que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des  
séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du  
Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour  
prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2021
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2021-2022 et  
2023
5. Période de questions
6. Levée de la séance

**20-12X-536**

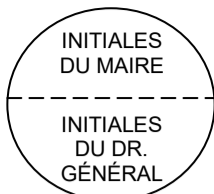
#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**



No. résolution  
ou annotation  
**20-12X-537**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

## ADOPTION DU BUDGET 2021

Le maire présente les grandes lignes du budget 2021



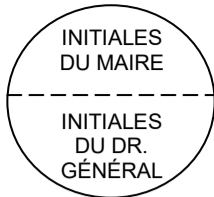
## BUDGET 2021

### REVENUS:

TENANT LIEU DE TAXES	311 412 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCE LOCALE	298 102 \$
IMPOSITION DE DROITS	711 200 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	59 000 \$
INTÉRÊTS	140 000 \$
AUTRES REVENUS	661 023 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	471 001 \$
TAXES ET COMPENSATIONS :	12 242 408 \$
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>14 894 146 \$</b>
AFFECTATION DE SURPLUS LIBRE:	914 473 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>15 808 619 \$</b>

### DÉPENSES:

ADMINISTRATION	2 917 095 \$
SERVICE AUX CITOYENS ET COMMUNICATION	424 833 \$
GREFFE	100 000 \$
VOIRIE	2 265 355 \$
ENTRETIEN DE BÂTIMENT	563 946 \$
HORTICULTURE	314 456 \$
PARCS ET ESPACES VERTS	180 228 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	14 392 \$
DÉNEIGEMENT	1 522 469 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	247 878 \$
ÉGOÛT	138 523 \$
LOISIRS ET CULTURE	729 277 \$
BIBLIOTHÈQUE	416 638 \$
INCENDIE et SÉCURITÉ CIVILE	1 088 278 \$
ORDURES	979 735 \$
SERVICE POLICIER	1 289 636 \$
URBANISME et DÉVELOPPEMENT	821 272 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE</b>	<b>14 001 432 \$</b>



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

## FONCTIONNEMENT

REMB. CAPITAL	1 616 800 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	190 387 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>15 808 619 \$</b>

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre, le budget pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a dûment été publié à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en présence des membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin  
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le budget 2021 de la municipalité de Sainte-Julienne démontrant des dépenses totalisant 15 808 619 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 5 février 2021 de la Belle Julienne et également sur le site Internet.

ADOPTÉE

20-12X-538

## ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter avant le 31 décembre de chaque année, un programme d'immobilisation pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié conformément à l'article 956 du Code municipal;

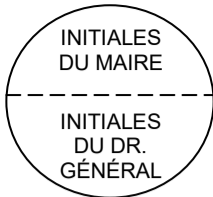
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault  
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

### ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le plan triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022 et 2023 démontrant des investissements totaux prévus de l'ordre de 16 945 909 \$ et dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QU'un document explicatif soit publié dans l'édition du 5 février 2021 de la Belle Julienne, ainsi que sur le site Internet.

ADOPTÉE



No. résolution  
ou annotation

**20-12X-539**

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

## PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de pandémie, la séance a lieu sans présence du public. Les citoyens sont invités à transmettre leur question par écrit. Aucune question n'a été reçue.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers  
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

## ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière